



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT AGENDA 21 DE FLOURENS :

" Qui fait quoi et comment ? "

Préambule :

La présente Charte vise à définir les champs d'intervention, et les modes de fonctionnement des ateliers 21 ainsi que leurs relations avec le conseil municipal ; elle s'applique de la même manière à tous les groupes ; elle sera régulièrement évaluée et pourra, si le besoin s'en fait sentir, être modifiée.

o *Qui a décidé et validé cette charte de fonctionnement ?*

Pour partir sur des bases claires et solides, les élus de la commission Agenda 21 ont souhaité mettre en place une charte de l'Agenda 21 de Flourens.

o *Qui l'a rédigée ?*

Nous, les chargées de mission Agenda 21 en prenant pour exemple ce qui se fait dans les autres communes et en l'adaptant à Flourens. Les remarques des participants au Forum 21 ont également été prises en compte.

o *Pourquoi faire une charte de fonctionnement ?*

Pour gagner en efficacité, que chaque entité se concentre sur son rôle à jouer et comprenne le cheminement des idées émises et des décisions qui seront prises.

o *Qu'est-ce que le Forum 21 ?*

Le Forum 21 est un comité consultatif du village de Flourens (au sens de l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales).

Il est constitué par des habitants, des acteurs économiques et sociaux, des élus et des agents des services municipaux de Flourens. L'engagement de chacun s'effectue sur la base du volontariat.

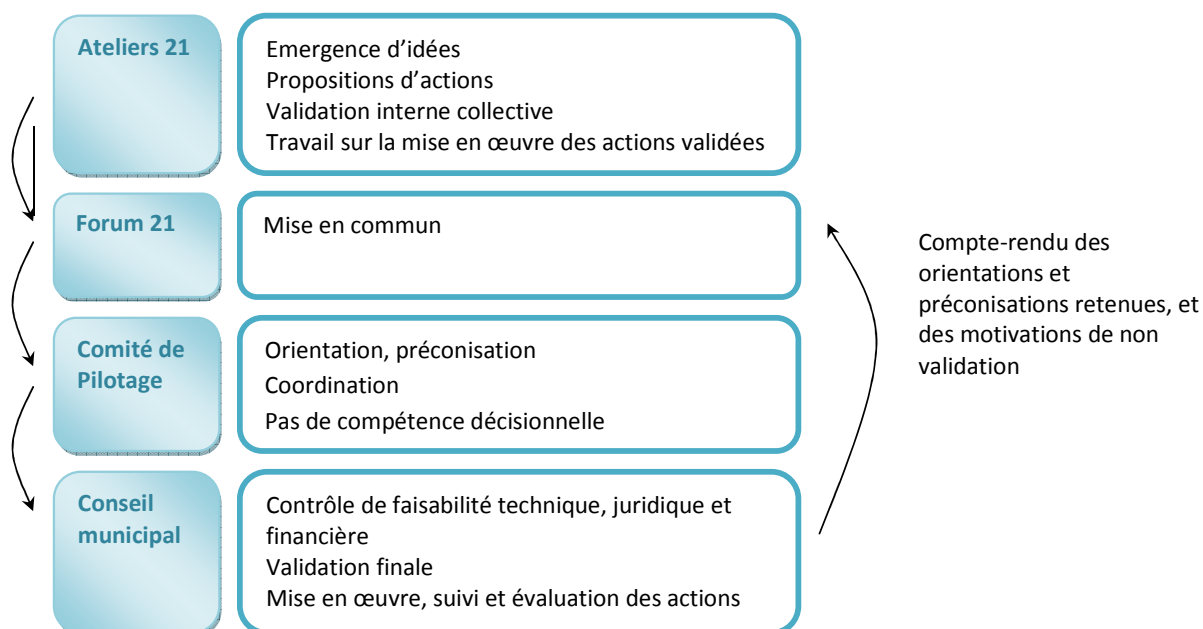
Le Forum 21 se fixe pour objectif de travailler à l'élaboration d'un agenda 21 local. Il a pour but de réfléchir aux priorités de développement durable que pourrait se fixer le village de Flourens dans la mise en œuvre de ses différentes politiques publiques à court, moyen et long terme.

Mise en forme : Puces et numéros

Distribution des rôles :

Entités	Rôles
Les élus (conseil municipal)	<ul style="list-style-type: none"> - Initiateurs de la démarche - A l'écoute de la population - Décision finale
Le comité de pilotage (commission A21 composée d'élus)	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonne la démarche - Organise la concertation - Définit les axes du plan d'action - Met en place des actions - Suit et évalue les actions
Les chargés de mission	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle transversal (intervention auprès de chaque entité) - Médiation - Animation - Accompagnement (logistique, production et diffusion des documents de travail, communication, préparation des réunions...)
Ateliers 21 et Forum 21	<ul style="list-style-type: none"> - Etre force de proposition - Favoriser les échanges d'expérience - Tenir compte des réalités et contraintes du territoire - Proposer des actions à court, moyen et long terme
La population et autres acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Seront consultés et seront tenus informés de l'avancement du projet

o *Modalités de validation :*



○ *Prise de parole partagée :*

Les discussions se déroulent dans le respect de l'opinion de chacun ;

Les temps de paroles sont limités pour que chacun puisse s'exprimer de manière égale ;

Les chargés de missions distribuent les prises de paroles. Ils sont susceptibles d'interrompre une intervention trop longue ou hors sujet mais également de solliciter une personne qui n'a pas demandé la parole ;

Dans les ateliers 21, les élus sont soumis aux mêmes règles de participations.

○ *Circulation de l'information :*

Les comptes rendus :

D'une manière générale les chargées de missions sont responsables de la rédaction et diffusion des comptes rendus. Les propositions émises par un groupe seront considérées comme anonymes car elles sont discutées collectivement.

Mise en commun lors du Forum 21 :

Lors d'une réunion réunissant les groupes de travail, 2 rapporteurs désignés par les ateliers thématiques exposent l'avancement de chaque groupe.

Information à la population :

Les comptes rendus seront également disponibles sur demande pour toute personne intéressée.

Les synthèses présentées lors des forums seront disponibles sur le site de la commune.

Les chargées de mission rédigent les documents communiquant sur l'état d'avancement de l'Agenda 21 à Flourens destinés à la population et aux autres acteurs concernés.